

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 18264

présenté par
M. Pajot
-----**ARTICLE 6**

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Compte tenu de la spécificité de leurs missions, le projet de réforme visant à instituer un système universel de retraite ne doit pas avoir vocation à s'appliquer aux fonctionnaires, magistrats et militaires.